



Assignation commerciale convocation tribunal de commerce

Par **ptitlu**, le **24/02/2010** à **17:07**

Bonjour,rnrn En avril 2009 la liquidation de mon sarl a été prononcer. Etant cautionnaire du prêt de l'entreprise un accord écrit a été établis avec la banque en juin 2009 pour des remboursements de 100€ mensuel car je suis au rsa (395€ par mois), sur les 8 mois ecoulés j'ai verse 600€, hors ce matin j 'ai reçu une convocation a comparaitre le 15 mars au tribunal de commerce , je cite les indications de la banque / OR mr x n'a effectué aucun versement de telle sorte que bnp paribas est recevable et fondée à poursuivre le recouvrement de ses créances et à solliciter sa condamnations , en qualité de caution solidaire des engagements de la sarl, à lui payer ses créances a hauteur de 15000€ plus intérêt de 4.10%.rnQue dois je faire? honnêtement cela a été dur de ce remettre de cette échec professionnel mais la je pense que cela va être difficile de faire face a de tel chose, merci de vos conseils , cordialement